

Date de convocation : 15 septembre 2025

Date d'envoi : 15 septembre 2025

Date d'affichage : 15 septembre 2025

Envoyé en préfecture le 24/09/2025

Reçu en préfecture le 24/09/2025

Publié le

ID : 007-210702312-20250922-41_2025-DE



**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 41-2025
LUNDI 22 SEPTEMBRE 2025**

L'an deux mille vingt-cinq et le vingt-deux du mois de septembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de ST ETIENNE DE FONTBELLON, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Philippe ROUX, Maire

Présents : 20 – ROUX Philippe, CORTIAL Patrick, PERRIER Bernadette, LIOUTIER Pascale, CADET Dominique, BOUDON Alain, ALLIX Jean-Marie, MARTIN Marie-France, BOIRON Yves, MAZON Elisabeth, MOURARET Sophie, CHARRE Béatrice, FARJON Philippe, COMPERE Philippe, GIMON Jean-Paul, BARBAROUX Sylvie, ROURE Christine, MATHON Sébastien

Absents ayant donné procuration : 2 – VACHERESSE Marc à MARTIN Marie-France, BENOIT Nadine à CORTIAL Patrick

Absents n'ayant pas donné procuration : 1 – CITOLER Conception

Secrétaire de séance : LIOUTIER Pascale

OBJET : CCBA – Aide à l'investissement des communes – Demande de subvention « Equipement de la cuisine de l'Espace Maurice Champel »

Monsieur le Maire explique que la Commune souhaite engager le réaménagement de la cuisine de l'Espace Maurice Champel afin de l'équiper avec des éléments professionnels. En effet, les équipements actuels sont devenus vétustes et ne répondent plus aux besoins des usagers.

De nombreuses associations, ainsi que les particuliers qui louent régulièrement la salle, ont exprimé leurs attentes pour disposer d'une cuisine plus fonctionnelle, adaptée à l'organisation de repas, banquets et événements conviviaux.

Le projet consiste à moderniser la cuisine en installant du matériel professionnel, plus sûr, plus pratique et conforme aux normes sanitaires. L'objectif est d'améliorer la qualité de service rendu, de valoriser l'Espace Maurice Champel comme lieu central de la vie collective et de renforcer son attractivité pour les associations comme pour les habitants.

Monsieur le Maire explique que l'acquisition et la pose de ces équipements peuvent prétendre au concours de la Communauté de Communes dans le cadre du « Dispositif d'aide à l'investissement des communes 2024-2026 ». Le montant maximum du taux du fonds de concours est de 50% du reste à charge de la Commune. La Commune doit autofinancer à minima 20% de l'opération HT.

Le montant estimatif de l'achat de matériel s'élève à la somme de 15 180 € H.T. pour un lave-vaisselle professionnel à ouverture à capot, deux armoires réfrigérées professionnelles, un four de remise en température professionnel, une banque réfrigérée en arrière-bar.

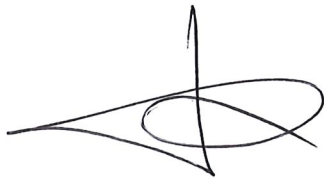
DEPENSES	MONTANTS H. T.	RECETTES	MONTANTS H. T.
Equipements	15 180 €	CCBA	7 590 €
		Autofinancement	7 590 €
TOTAL	15 180 €		15 180 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Approuve le projet et son plan de financement ;
- Sollicite le concours de la CCBA dans le cadre de l'aide à l'investissement des Communes 2024-2026 pour un montant de 7 590 € ;
- Autorise le Maire à effectuer toutes les démarches relatives à ce dossier.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations,

La Secrétaire de séance,
Pascale LIOUTIER



Le Maire,
Philippe ROUX



Envoyé en préfecture le 24/09/2025

Reçu en préfecture le 24/09/2025

Publié le

ID : 007-210702312-20250922-41_2025-DE

S²LO